

# Le sort des dauphins devant le Conseil d'État

Il se prononcera aujourd'hui sur la requête du Marineland d'Antibes

Les conditions de vie des dauphins en captivité ont été longuement détaillées hier au conseil d'État où la fronde contre un décret pris par Ségolène Royal, alors qu'elle quittait le ministère de l'Écologie, n'en finit pas de faire des vagues. Présidée avec fermeté et pugnacité par la juge des référés Emmanuel Prada-Bordenave, cette audience répond aux requêtes déposées par le Marineland d'Antibes (Alpes-Maritimes) et par la Cité Marine de Port Saint-Père (Loire-Atlantique). Les représentants du parc Astérix (Oise) siègent à leurs côtés. Main dans la main, les trois parcs français abritant des dauphins dans leur bassin, mais aussi des orques au Marineland, veulent faire suspendre l'exécution du décret du 3 mai dernier qui redéfini les conditions des vies des cétacés en captivité. Avec à la clé deux mesures lourdes de conséquences pour les parcs de d'attraction : les interdictions de reproduction pour les dauphins et d'utilisation du chlore pour nettoyer les bassins. Le tout à compter du mois de novembre. Selon les requérants, il y a donc urgence à tout suspendre, ce qui est la condition même d'un jugement en référé.

Pour les représentants des parcs, il s'agit là "ni plus ni moins d'une volonté de fermer ces parcs à court terme". Face à eux, des représentants du ministère de l'Environnement pas à l'aise avec leur dossier et pour le moins confus dans leurs explications.

Heureusement, les associations de défense des animaux sauvages en général et des cétacés en particulier, sont beaucoup plus explicites pour dénoncer cette "industrie de la captivité" : "Les animaux souffrent. Sous prétexte d'atténuer cette souffrance, on les laisse se reproduire. Et on leur retire leurs petits pour alimenter d'autres parcs. Tous les dauphins qui vont naître vont souffrir !" Et c'est paradoxalement au nom du bien-être des dauphins que les représentants des



Les représentants du Marineland d'Antibes ont défendu hier la reproduction de leurs dauphins devant le Conseil d'État P-PH-3 C B. Ils veulent faire suspendre un arrêté pris par Ségolène Royal alors qu'elle quittait le ministère de l'environnement.

PHOTO THIERRY GAARRO

**"Tous les dauphins qui vont naître vont souffrir !"**

delphinariums se désolent de cette interdiction de reproduction : "Les dauphins sont des animaux sociables et sensibles. Les empêcher de se reproduire implique de séparer mâles et femelles, car la contraception est difficile à gérer tandis que l'opération est inévitable. Ils ne le supportent pas" explique Me Pivnicka, au nom du Marineland. "Si les animaux n'ont plus le droit de se reproduire, alors que dans le même temps on nous interdit tout transfert et tout remplacement de dauphin décédé, l'affaire va être vite réglée".

Dans les faits, le nouvel intérêt fixe en effet un quota minimum des cétacés, pour limiter leur isolement : au moins 6 dau-

phins par parc. La durée de vie des dauphins (entre 30 et 45 ans) serait-elle un argument pour contraindre les parcs à procéder à des aménagements coûteux ?

Oui, affirme-t-on du côté des requérants : "L'air de rien, l'État laisse entendre que nous pouvons amortir les travaux qu'il impose sur une longue durée, celle du temps qu'il reste à vivre à nos animaux !". Les travaux en question découlent de l'interdiction faite d'utiliser du chlore pour nettoyer les bassins : "Nos enfants se baignent dans des eaux nettoyées au chlore, nous buvons l'eau du robinet traitée au chlore, sans qu'il n'y ait aucun problème !" tonne l'avocat de la cité Marine, Me Nicolay. Il fait citer un ingénieur qui explique "l'impossibilité, à l'heure actuelle de se passer de chlore dans ces bassins. Des expériences sont menées en Floride, mais rien n'est encore ac-

té." C'est un vétérinaire spécialisé qui intervient ensuite pour affirmer qu'il "n'a jamais rencontré de pathologie liée au chlore". Pour mettre les bassins à cette norme, il convient de procéder à de lourds travaux dans la machinerie. "Pour être prêt en novembre, il aurait fallu fermer tout l'été !" déplore un représentant du parc Astérix. Pas à l'aise avec le calendrier imposé pour les mises aux normes, l'un des représentants du ministère de l'Environnement explique alors au juge des référés que, concernant les "naissances faisait suite à des accidents de contraception", des dérogations pourraient être demandées. "On gardera les petits..." Commentaire sec de la présidente Prada-Bordenave : "La gestante du Parc Astérix peut-elle être mise en cause pour faits irrégulièrement dénoncés..." On saura dans les 48 heures si le décret est suspendu, dans l'attente d'un jugement sur le fond.

Agence Locale de Presse

## CINÉMA

### L'acteur américain Sam Shepard est décédé

L'acteur américain Sam Shepard, connu pour sa présence à l'écran et plusieurs rôles marquants mais aussi pour ses qualités d'auteur, est décédé jeudi. Il avait été nommé pour l'Oscar du meilleur second rôle en 1984 pour "L'Étoffe des héros".

## JUSTICE

### L'agresseur d'une députée condamné à un mois de prison ferme

L'agresseur de la députée En marche Laurianne Rossi, giflée dimanche sur un marché à Bagneux (Hauts-de-Seine), a été condamné hier à six mois d'emprisonnement, dont cinq avec sursis, par le tribunal correctionnel de Nanterre.

## FAIT DIVERS

### Le conducteur qui a foncé sur des policiers a été tué par un de leur tir

L'automobiliste de 26 ans, déjà condamné 29 fois, qui a foncé sur des policiers dimanche dans le centre-ville de Rennes, blessant l'un d'eux, a bien été tué par l'un des deux tirs de riposte des agents.

## MIGRANTS

### Deux centres ouverts dans le Nord

Contraint par l'engagement présidentiel de ne plus avoir de migrants "dans les rues", le gouvernement va ouvrir deux centres dans les Hauts-de-France pour faire baisser la pression migratoire à Calais. "Nous ne voulons pas recommencer les mauvaises expériences du passé", a annoncé hier le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb. Les deux centres seront situés à Troisvies dans le Pas-de-Calais, où se trouvent actuellement une vingtaine de réfugiés selon le

maire, ainsi qu'à Baillieux, dans le Nord. Ils disposeront à eux deux de 300 places et devraient ouvrir dans les 10 jours qui viennent, selon le ministre.

Mais, alors que le président Emmanuel Macron a promis jeudi à Orléans qu'il n'y aurait "d'ici la fin de l'année (...) plus personne dans les rues, dans les bois", ces deux centres d'accueil permettront-ils de régler le sort des centaines de migrants qui de nouveau viennent errer dans le Calaisis, avec l'espoir de gagner l'Angleterre, huit mois

après le démantèlement de la "Jungle" à l'automne dernier ? Le ministre chiffre à "environ 350 à 400" le nombre de migrants installés actuellement à Calais. Mais une estimation du rapporteur public du Conseil d'État faisait état d'un chiffre compris entre 400 et 700 personnes, dont une centaine de mineurs. Ces annonces font suite à une décision du Conseil d'État qui a validé hier des mesures d'aide aux migrants à Calais, déplorant des "traitements inhumains et dégradants".

### Huit mois de prison pour un passeur livré par Cédric Herrou

Un Éthiopien, accusé par des compatriotes migrants de les avoir fait passer de Vintimille en France contre de l'argent et livré à la gendarmerie par l'agriculteur militant Cédric Herrou, a été condamné hier à huit mois de prison à Nice et écroué. C'est la première fois qu'un passeur est repéré parmi les migrants hébergés par M. Herrou et l'association Roya Citoyenne. Cédric Herrou s'était porté partie civile pour atteinte à son image, mais sa demande a été rejetée, à la demande du parquet. Jugé en comparution immédiate, Wossem Naka, 26 ans, a contesté les faits. Selon son avocate, M<sup>me</sup> Sophia Benmansour, c'était

sa deuxième tentative de passage en France et il a refusé l'argent que les autres voulaient lui remettre. "On n'a pas pu prouver qu'il avait de l'argent liquide sur lui", a-t-elle indiqué, en rappelant que le parquet avait requis douze mois d'emprisonnement. Il avait été arrêté samedi après être présenté à la gendarmerie de Breil-sur-Roya, accompagné de Cédric Herrou et de quatre compatriotes qui l'ont dénoncé et qui ont aussi donné les noms de quatre autres passeurs à Vintimille. Cédric Herrou fait lui-même l'objet de poursuites. Le Cour d'appel d'Alix-en-Provence doit rendre son jugement le 8 août.

## ESPAGNE

### Le truc des Anglais pour ne pas payer leur séjour

Les hôteliers espagnols ont déployé de grands moyens pour faire face à une épidémie de fausses plaintes pour intoxication alimentaire de touristes britanniques qui espèrent ainsi rembourser leur séjour, soit des millions d'euros de pertes à la clé. Il a fallu, finalement, faire appel à des détectives privés. Sur la saison 2016-2017, encore loin d'être terminée, plus de 10 000 plaintes ont été déposées, contre 600 en 2015-2016, assure le président de la fédération hôtelière Cehat, Ramon Estalella.

L'Association britannique d'agents de voyage (ABTA) a pour sa part lancé une campagne "Stop sickness scams", "Arrêtez la fraude sur les maladies", en se plaignant du fait, qu'à terme, ces escroqueries seront payées par tous, car elles finiront par renchérir le prix des voyages. Selon cette association, depuis trois ans, le nombre de plaintes à l'étranger a augmenté de 500 %. Et le phénomène touche d'autres destinations, comme la Turquie.

Selon Ramon Estalella, en Espagne plus de 90 % de ces plaintes, présentées par des sociétés spécialisées qui promettent aux plaignants des indemnités de plusieurs milliers de livres, sont fausses. Et les Britanniques, les visiteurs étrangers les plus nombreux en Espagne - 16 millions en 2016 - sont pour l'essentiel les auteurs de ces plaintes. En effet, la loi de défense des consommateurs au Royaume-Uni est si protec-

trice qu'elle n'exige aucun certificat médical prouvant la maladie et accorde un délai de trois ans aux plaignants pour déposer leur plainte.

Selon les hôteliers espagnols les sociétés spécialisées dans le traitement des plaintes démarchent ouvertement les clients aux abords des complexes touristiques en leur proposant un service gratuit. Ainsi à Tenerife, dans l'archipel des Canaries, une ambulance por-

**Des sociétés spécialisées appellent à déposer des plaintes.**

tant l'inscription "Clinique des plaintes" écumait l'île en 2016.

Jusqu'à là les hôtels passaient des accords à l'amiable, pour éviter de longues et coûteuses batailles judiciaires devant la justice britannique. Mais ils ont dit "basta". En mai, ils se sont réunis avec l'ambassade britannique en Espagne pour tirer la sonnette d'alarme. Le ministère des Affaires étrangères du Royaume-Uni a ensuite émis une mise en garde aux voyageurs pour les prévenir que les fausses plaintes pouvaient déboucher sur des poursuites pénales. En attendant, certains complexes touristiques menacent de ne plus vendre de paquets "tout compris", aux Britanniques, préviennent sur leur site les agents de voyages du Royaume-Uni.

## VENEZUELA

### Une Assemblée élue dans le sang

Le Venezuela s'est réveillé hier plus divisé que jamais, au lendemain de l'élection dans le sang d'une toute puissante Assemblée constituante à la main du président Nicolas Maduro.

Le scrutin a été marqué par des violences qui ont fait dix morts, portant à plus de 120 le nombre total de personnes tuées en quatre mois de manifestations antigouvernementales. Il a été boycotté par l'opposition pour laquelle cette institution ne vise qu'à prolonger le pouvoir de M. Maduro dont le mandat s'achève en 2019. La Constituante de 545 membres, qui doit diriger le pays pour une durée indéterminée, doit s'installer mercredi au siège du Parle-

ment dominé depuis 2016 par l'opposition réunie au sein de la Table de l'Unité démocratique (MUD). Triomphant, M. Maduro a qualifié d'historique le scrutin auquel ont participé selon les autorités plus de huit millions d'électeurs, soit 41,5% du corps électoral. Des chiffres contestés par l'opposition, qui refuse de reconnaître l'Assemblée et a appelé à manifester à nouveau hier et mercredi. Une dizaine de pays, des États-Unis à la Colombie, en passant par l'Argentine ou l'Espagne, ont annoncé qu'ils ne reconnaîtraient pas la Constituante. L'Union européenne a quant à elle fait part de sa préoccupation sur le "sort de la démocratie" au Venezuela.

## ALLEMAGNE

### Le demandeur d'asile meurtrier était un islamiste

Le demandeur d'asile débouté, auteur d'une attaque mortelle au couteau vendredi dans un supermarché de Hambourg, dans le nord de l'Allemagne, a agi par "islamisme radical", a tranché hier le parquet antiterroriste. Les autorités avaient confirmé samedi que l'homme était connu comme "islamiste mais pas comme jihadiste". Elles avaient aussi évoqué une "instabilité psychologique", laissant ainsi planer le doute sur les motivations de son acte ou sur la nature d'un éventuel élément déclencheur.

## RUSSIE

### Retour à la surenchère entre Moscou et Washington

La confrontation était relancée hier entre la Russie et les États-Unis après un nouvel échange de sanctions qui semble porter un coup de grâce aux espoirs de réchauffement suscités par l'élection de Donald Trump. La réduction imposée de près de deux tiers du personnel des missions diplomatiques américaines en Russie - une mesure inédite - ne laisse plus de doute.

## AFGHANISTAN

### Attentat de Daech contre l'ambassade d'Irak

L'ambassade d'Irak à Kaboul a été hier la cible d'une attaque coordonnée pendant plus de quatre heures, menée par quatre assaillants, tous tués par les forces afghanes et revendiquée par le groupe État islamique en plein cœur de la ville.